

PROCÈS-VERBAL DE LA DEUX CENT DIX-NEUVIÈME SÉANCE
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE LA FINANCIÈRE AGRICOLE DU QUÉBEC,
tenue le dix-sept juillet deux mille vingt
sur la convocation de la secrétaire générale

Participent, par vidéoconférence et par téléphone, monsieur Alain Gagnon, président du conseil d'administration, monsieur Ernest Desrosiers, président-directeur général, madame Julie Bissonnette, monsieur Martin Caron, monsieur Bernard Deshaies, madame Danielle Ferron, madame Jacynthe Gagnon, madame Marthe Lacroix, monsieur Gilles Lavoie, madame Pascale Mongrain, madame Paule-Anne Morin, madame Mirella Pisciuneri, monsieur Charles-Félix Ross, monsieur Claude Viel, membres, et M^e Renée Saint-Hilaire, secrétaire générale.

██████████ s'est excusé de ne pouvoir y participer.

La séance débute vers 10 h 5.

-----ooo0ooo-----

En son nom et en celui des membres, ██████████ souhaite la bienvenue à ██████████ à une séance du conseil d'administration de La Financière agricole.

-----ooo0ooo-----

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur proposition dûment faite et appuyée, l'ordre du jour suivant est adopté :

01. Adoption de l'ordre du jour
02. Sujets découlant des procès-verbaux précédents

Rapport des comités
03. Présentation

Rapport des comités
04. Rapport du comité de vérification de la séance du 17 juillet 2020
 - 04.1 Ordre du jour de la séance du 17 juillet 2020
 - 04.2 Procès-verbal de la séance du 19 juin 2020
 - 04.3 États financiers 2019-2020 de La Financière agricole du Québec, du Fonds d'assurance stabilisation des revenus agricoles et du Fonds d'assurance récolte et résultats d'audit du Vérificateur général
 - 04.4 Bonifications de la contribution du Québec aux programmes Agri-stabilité et Agri-Québec Plus
 - 04.5 Sondage sur l'appréciation de la fonction de l'audit interne

Dépôt de documents
05. Pandémie de la COVID-19 – Note de la cellule de coordination de l'application des programmes



- 06. Date de la prochaine séance
- 07. Huis clos
- 08. Levée de la séance

RAPPORT DE LA DIRECTION – PRÉSENTATION

Un rapport sommaire de la direction est déposé. Monsieur Desrosiers fait le point sur les activités en assurance stabilisation des revenus agricoles et assurance récolte dans le contexte de la COVID-19 depuis la séance de juin.

Une première avance pour l'année d'assurance 2020 en ASRA totalisant 152,3 M\$ sera versée à compter du 15 juillet, dont 79 M\$ dans le secteur porcin.

La cellule de crise mise en place en raison de la sécheresse à l'été 2020 a tenu une deuxième rencontre le 14 juillet. La société a reçu à ce jour 1264 avis de dommages, excluant la protection collective Foin, soit le double des avis reçus l'année dernière à pareille date. Plus de 1000 demandes sont liées à la protection Céréales, mais-grains et protéagineuses. [REDACTED] représentant la clientèle remercie la direction pour cette initiative et fait état de la bonne collaboration qui prévaut dans ce dossier.

Quinze demandes de financement ont été reçues en lien avec la gestion de l'eau en date du 9 juillet. L'eau étant un enjeu majeur, la société pourrait recevoir des demandes pour l'aménagement de réserves d'eau. Les régions administratives de Lanaudière et de la Mauricie sont les plus affectées en termes de déficit hydrique.

Puisque les crises liées aux conditions climatiques changeantes sont de plus en plus fréquentes, [REDACTED] demande s'il y aurait lieu, pour la société, de revoir son offre de protection d'assurance. Monsieur Desrosiers précise que la principale demande de la clientèle porte sur la bonification des programmes AGRI.

Monsieur Desrosiers mentionne que l'impact de la pénurie de main-d'œuvre ne peut, légalement, être couvert par le programme ASREC puisqu'il ne s'agit pas d'un risque climatique. En outre, la loi constitutive de la société ne permettrait pas de rétroagir même si le programme était modifié.

RAPPORT DU COMITÉ DE VÉRIFICATION DE LA SÉANCE DU 17 JUILLET 2020

Une séance du comité de vérification a précédé la présente séance.

[REDACTED], [REDACTED], fait rapport au conseil d'administration.

– Ordre du jour de la séance du 17 juillet 2020

L'ordre du jour de la séance du comité de vérification tenue le 17 juillet 2020 est déposé.

– **Procès-verbal de la séance du 19 juin 2020**

Le comité de vérification dépose le procès-verbal de sa séance du 19 juin 2020.

████████████████████, vice-présidente aux services administratifs, se joint à la séance pour le prochain sujet.

– **États financiers 2019-2020 de La Financière agricole du Québec, du Fonds d'assurance stabilisation des revenus agricoles et du Fonds d'assurance récolte et résultats d'audit du Vérificateur général**

Les états financiers 2019-2020 de La Financière agricole et des Fonds ASRA et ASREC qu'elle administre sont déposés. La société est régie par les Normes comptables canadiennes pour le secteur public et les fonds fiduciaires le sont par les Normes internationales d'informations financières (IFRS).

Les revenus de la société totalisent 518,5 M et les charges s'élèvent à 566,1 M\$.

Les résultats de 2019-2020 s'apparentent aux résultats prévisibles déposés en mars dernier. Les principales variations observées au regard des revenus et des charges par rapport au budget initial sont présentées.

La baisse des revenus de 30,9 M\$ par rapport au budget 2019-2020 est principalement attribuable aux éléments suivants:

- Diminution de la contribution du gouvernement du Québec attribuable à la retenue de 20 M\$ correspondant à la part du MAPAQ dans l'enveloppe d'investissement prévu au Plan budgétaire 2019-2020 du gouvernement relativement au programme d'investissement de 250 M\$ sur 5 ans;
- Diminution de la contribution du gouvernement du Canada de 17,5 M\$ essentiellement reliée au programme Agri-stabilité;
- Augmentation des revenus de placement de 10,1 M\$.

Les revenus ont diminué de 33 M\$ par rapport à ceux de 2018-2019. Cette variation résulte des éléments suivants :

- Diminution de 20 M\$ de la contribution du MAPAQ suite à l'annonce faite par le gouvernement du Québec dans son Plan budgétaire 2019-2020 relativement au programme d'investissement de 250 M\$ sur 5 ans.
- Diminution de la contribution du gouvernement du Canada de 15,9 M\$ principalement attribuable à une contribution à la baisse de 23 M\$ pour le programme Agri-stabilité et à une hausse de la contribution au Fonds d'assurance récolte de 5 M\$;
- Augmentation des revenus de placement de 8,5 M\$ essentiellement due à une augmentation de 4,8 M\$ des revenus provenant des placements des fonds confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec et à une hausse de 3,7 M\$ provenant des revenus d'intérêts de la gestion active des liquidités plus importantes.

Les charges sont supérieures de 74 M\$ par rapport au budget 2019-2020. Cette augmentation résulte des éléments suivants :

- Augmentation de la contribution au Fonds ASRA de 98,4 M\$;
- Diminution de la contribution au programme Agri-stabilité de 36,3 M\$;
- Augmentation de la contribution au programme Agri-Québec de 20,9 M\$.

Par rapport à 2018-2019, les charges ont augmenté de 193,9 M\$. Cette variation est attribuable aux éléments suivants :

- Augmentation de la contribution au Fonds ASRA de 168,5 M\$ principalement due au versement de 140 M\$ à titre de remboursement d'une partie de sa quote-part du déficit cumulé au 31 mars 2010;
- Augmentation de la contribution au Fonds ASREC de 8,8 M\$ principalement due aux augmentations des valeurs assurées pour 2019 et des taux de primes à la suite des indemnités importantes versées en 2018 pour le sirop d'érable et le foin;
- Diminution de la dépense du programme Agri-stabilité de 40,4 M\$ attribuable principalement aux ajustements de dépenses des années de participation antérieures à la suite des données financières reçues des participants;
- Augmentation de la contribution au programme Agri-Québec de 14,4 M\$ attribuable principalement aux ajustements de contribution des années de participation antérieures à la suite des données financières reçues des participants;
- Augmentation de la provision pour garanties de prêts de 32,3 M\$ découlant de l'ajustement de la provision générale de 27 M\$ en 2018-2019 à la suite de l'analyse actuarielle.

La pandémie de la COVID-19 n'a pas eu d'impact significatif sur les états financiers 2019-2020 à l'exception d'une provision additionnelle de 1,7 M\$ pour la garantie de prêts en financement résultant d'un ajustement à un des paramètres, soit le taux d'actualisation.

Aucune provision n'a été comptabilisée au 31 mars 2020 pour l'administration de la mesure de soutien aux producteurs de maïs-grain en lien avec la hausse du prix du propane.

Les états financiers 2019-2020 affichent un déficit de 47,6 M\$ en raison du remboursement de 140 M\$ d'une partie de la quote-part de la société au déficit passé du Fonds ASRA.

L'excédent cumulé des opérations non attribué au 31 mars 2020 s'élève à près de 358 M\$. La Réserve pour l'ASRA et les AGRI affiche un solde de 317 M\$ et celui de la Réserve attribuable aux garanties de prêt, de 114,9 M\$. L'excédent cumulé consolidé au 31 mars 2020 totalise 789,7 M\$.

Aucune affectation additionnelle à la Réserve pour contrer les risques exceptionnels à l'ASRA et aux programmes AGRI n'a été faite puisque la société affiche un déficit d'opération en 2019-2020. Le solde de cette réserve est maintenu à 317 M\$. Quant au Compte dédié aux garanties de prêts, la réserve s'établit à 114,9 M\$ au 31 mars 2020.

La présentation se poursuit avec les états financiers du Fonds ASRA et du Fonds ASREC, préparés selon les normes IFRS, qui exigent, notamment, la comptabilisation des placements à la juste valeur.

Les produits provenant des contributions des adhérents au Fonds ASRA, nettes de l'arrimage, ont augmenté de 6,9 M\$ comparativement à 2018-2019. Cet écart s'explique principalement par une augmentation des taux de contribution pour le produit Veaux d'embouche et d'un renversement de la provision d'arrimage avec le programme Agri-stabilité. Par conséquent, la contribution de la société au Fonds ASRA a augmenté, et ce, indépendamment du remboursement de 140 M\$ d'une partie du déficit passé du Fonds ASRA .

Au chapitre des charges, les compensations versées aux assurés ont diminué de 39,9 M\$ par rapport à 2018-2019, après la prise en compte des prévisions de paiement d'Agri-stabilité. Les secteurs ayant connu les variations les plus importantes sont le secteur porcin, avec une baisse de 57,3 M\$, alors que les produits Veaux d'embouche et Agneaux ont connu des augmentations respectives de 12,8 M\$ et de 4,3 M\$ par rapport à 2018-2019. La hausse de la dépense en intérêts est attribuable à la hausse des taux d'intérêt. Une modification sera apportée à la rubrique de la fiche.

Le Fonds ASRA affiche un surplus annuel de 146,5 M\$, portant le déficit cumulé à 169,5 M\$ au 31 mars 2020, dont 109,3 M\$ pour les comptes des porcelets et porcs, 10,2 M\$ pour les céréales et le canola et 54,5 M\$ pour le veaux d'embouche.

Les revenus provenant des contributions des adhérents au Fonds ASREC ont augmenté de 14,8 M\$. Cette situation s'explique par une augmentation des valeurs assurées et une hausse des taux de prime.

Au niveau des charges, les indemnités versées ont augmenté de 35,3 M\$. Cette augmentation est principalement attribuable aux paiements pour les produits du maïs-grain, collectif et individuel, et des céréales et protéagineuses. Les montants versés pour le foin et le sirop d'érable ont été un peu inférieurs en 2019-2020, pour un total de près de 30 M\$.

Les revenus de placement matérialisés pour 2019-2020 atteignent 16,5 M\$. La baisse soudaine des marchés en fin d'année a généré une perte non matérialisée de 22 M\$, pour des pertes nettes de placement de 5,5 M\$.

Le déficit annuel de l'exercice 2019-2020 est de 85,9 M\$, ramenant l'avoir du Fonds ASREC à 277,1 M\$ au 31 mars 2020.

██████████ fournit les explications requises sur la banque de congés de maladie qui se résorbera d'ici 2024 et les contributions aux régimes de retraite des employés.

Une explication sur les différences observées dans la présentation, aux états financiers, des fonds ASREC et ASRA est sollicitée.

Les résultats des audits de la société et des fonds fiduciaires pour l'exercice terminé le 31 mars 2020 ont été déposés.

Le Vérificateur général (VG) prévoit formuler une opinion sans réserve sur les états financiers 2019-2020 de la société et des fonds qu'elle administre.

Une seule anomalie a été relevée aux états financiers de la société et elle n'est liée qu'à la présentation d'un poste de trésorerie.

Les constatations liées aux risques apparaissant au plan d'audit présenté à la séance du comité de mars 2020 sont présentées au comité.

- Risques de fraude – Contournement des contrôles par la direction

Les résultats des travaux du VG sont satisfaisants. Aucune anomalie n'est reportée au sommaire des anomalies.

- Risques des fraudes – Comptabilisation des produits

La conclusion est à l'effet que la présomption de risque de fraude est non applicable dans le contexte où la comptabilisation des produits est très encadrée par des paramètres gouvernementaux et des décisions du conseil d'administration.

Le comité a confirmé aux représentantes du VG ne pas avoir connaissance de fraudes avérées, suspectées ou alléguées, incluant des cas de collusion ou de falsification de documents.

- Autres risques significatifs – Estimation importante liée à l'évaluation de la charge et de la provision pour les programmes AGRI

Aucune anomalie n'est reportée au sommaire des anomalies. Toutefois, les charges pour le programme Agri-stabilité ont été ajustées à la baisse de 19 M\$ pour des années d'assurance antérieures. La société est invitée à poursuivre les travaux visant à détecter toute amélioration possible à la précision de l'estimation bien que tous reconnaissent la difficulté d'établir à l'avance des prévisions de prix.

mentionne que les ajustements observés sont à la baisse certaines années et à la hausse d'autres années, sans qu'une tendance marquée soit observée, ce qui est rassurant.

- Autres risques significatifs – Estimation de la provision générale pour les garanties de prêts en financement

Après ajustement à la baisse du taux d'actualisation pour tenir compte de la baisse des rendements sur les placements, les résultats de l'évaluation de la plausibilité de la provision dans le contexte de la pandémie de la COVID-19 sont satisfaisants.

- Pour le Fonds ASREC, les résultats de la validation de l'application des modifications apportées au programme ASREC – Foin pour le calcul de la valeur de remplacement et pour couvrir les situations exceptionnelles, pour l'année d'assurance 2019, ont été jugés satisfaisants.

Aucune nouvelle recommandation ne sera formulée cette année. Un suivi des recommandations des années précédentes est prévu. Les commentaires suivants ont été formulés au comité à titre préliminaire.

Le progrès de la première recommandation visant à

mentionne que les ajustements observés sont à la baisse certaines années et à la hausse d'autres années, sans qu'une tendance marquée soit observée, ce qui est rassurant.

mentionne que les ajustements observés sont à la baisse certaines années et à la hausse d'autres années, sans qu'une tendance marquée soit observée, ce qui est rassurant.

mentionne que les ajustements observés sont à la baisse certaines années et à la hausse d'autres années, sans qu'une tendance marquée soit observée, ce qui est rassurant.

mentionne que les ajustements observés sont à la baisse certaines années et à la hausse d'autres années, sans qu'une tendance marquée soit observée, ce qui est rassurant.

mentionne que les ajustements observés sont à la baisse certaines années et à la hausse d'autres années, sans qu'une tendance marquée soit observée, ce qui est rassurant.

Enfin, le mandat sur l'assujettissement des fonds fiduciaires à la norme IFRS 17 qui s'appliquera à tous les contrats d'assurance est en cours. Le rapport de la firme Mallette est attendu à l'automne 2020. La mise en application de la nouvelle norme a été reportée en 2023.

a confirmé ne pas être au courant d'événements postérieurs à la date de la clôture susceptibles d'avoir des incidences sur les états financiers.

Les membres du comité ont rencontré les représentantes

mentionne que les ajustements observés sont à la baisse certaines années et à la hausse d'autres années, sans qu'une tendance marquée soit observée, ce qui est rassurant.

À la demande , un portrait du Fonds ASREC éclaté par production sera déposé au comité des services à la clientèle.

APPROBATION DES ÉTATS FINANCIERS 2019-2020
DE LA FINANCIÈRE AGRICOLE DU QUÉBEC,
DU FONDS D'ASSURANCE STABILISATION DES REVENUS AGRICOLES ET
DU FONDS D'ASSURANCE RÉCOLTE

Résolution
N° 1621

Pour donner suite à une recommandation du comité de vérification, IL EST
RÉSOLU, sur proposition dûment faite et appuyée :

QUE les états financiers de La Financière agricole du Québec, auxquels sont consolidés les états financiers de Capital Financière agricole inc., pour l'exercice terminé le 31 mars 2020, et les états financiers du Fonds d'assurance stabilisation des revenus agricoles et du Fonds d'assurance récolte, pour les exercices terminés le 31 mars 2020, audités par la Vérificatrice générale du Québec, madame Guylaine Leclerc, FCPA auditrice, FCA, et soumis à la présente séance, soient approuvés tels que préparés et soient signés, pour et au nom de La Financière agricole du Québec, par monsieur Alain Gagnon, président du conseil d'administration, et monsieur Ernest Desrosiers, président-directeur général.

Les rencontres initiées par la société avec des groupes de producteurs en productions végétale et animale ont permis de capter leurs préoccupations quant aux impacts de la crise de la COVID-19 sur leurs activités et leurs résultats financiers.

Aux réunions tenues les 28 avril et 3 juin 2020 avec les représentants des secteurs non couverts par le programme ASRA ou la gestion de l'offre, [REDACTED]

**BONIFICATIONS DE LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC
AUX PROGRAMMES AGRICULTURE-STABILITÉ ET AGRICULTURE-QUÉBEC PLUS**

Pour faire suite à une recommandation du comité de vérification, IL EST RÉSOLU sur proposition dûment faite et appuyée :

Résolution
N° 1622

QUE le conseil d'administration sursoie à l'approbation de la proposition de bonification des programmes Agriculture-stabilité et Agriculture-Québec Plus et demande à la direction de réaliser des analyses additionnelles visant à identifier les solutions les plus appropriées aux problématiques des secteurs de production, plus particulièrement pour les productions hors gestion de l'offre et hors assurance stabilisation des revenus agricoles.

– Sondage sur l'appréciation de la fonction de l'audit interne

[REDACTED]

[REDACTED] :

- [REDACTED]

[REDACTED]

**PANDÉMIE DE LA COVID-19 –
NOTE DE LA CELLULE DE COORDINATION
DE L'APPLICATION DES PROGRAMMES**

L'état de situation de la cellule de coordination de l'application des programmes dans le contexte de la COVID-19 au 10 juillet 2020 est déposé pour information.

DATE DE LA PROCHAINE SÉANCE

La prochaine séance régulière est prévue le 2 octobre 2020.



HUIS CLOS

Une période de huis clos permettant [redacted] d'échanger privément précède la levée de la séance.

LEVÉE DE LA SÉANCE

La séance est levée vers 12 h.

(Original signé par Alain Gagnon)

.....
Président du conseil

(Original signé par Ernest Desrosiers)

.....
Président-directeur général

(Original signé par Paule-Anne-Morin)

(Original signé par Renée Saint-Hilaire)
secrétaire générale